

A 20 heures 30

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Mathilde DEROYANT, Jean GILLIERS, Christian BAUDRY, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

Absents : Nicolas LEMOULAND (donne procuration à Loïc PORCHER), Anne-Marie MENARD (excusée)

Secrétaire : Raymond HALAIS est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 06
février 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 06 février 2015.

2015/014
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX ET
TRAVAUX
Contrat
d'architecte pour
étude préliminaire

Monsieur le Maire présente le contrat d'architecte de Monsieur François RICHARD, architecte DPLG concernant une mission d'étude préliminaire visant à vérifier la faisabilité de la création d'une salle d'animations tant d'un point de vue architectural que financier. Pour ce dernier point, il s'ajoutera les services d'un économiste de la construction de son choix. L'architecte établira une proposition d'implantation et d'aménagements sous forme de plans. Il réalisera également des vues permettant d'apprécier l'intégration du bâtiment dans son environnement ainsi que la qualité des matériaux employés. L'architecte fera avec l'aide de l'économiste de la construction un estimatif par corps d'états du coût des travaux.

Pour cette mission de relevé, la rémunération de l'architecte est forfaitisée à 3 000 € H.T., soit 3 600 € T.T.C. Les frais directs sont inclus dans la rémunération forfaitaire dans la limite de cinq dossiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention, décide de :

- Retenir la proposition de Monsieur François RICHARD, architecte DPLG d'un montant de 3 000 € H.T.
 - Imputer le montant à la section d'investissement
 - Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants
-

2015/015
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX ET
TRAVAUX
Devis pour
l'acquisition
d'illuminations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude LEBELTEL afin de faire le point concernant l'acquisition de nouvelles illuminations. Il présente le devis de la société BLACHERE ILLUMINATIONS d'un montant de 4 076 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Retenir la proposition de la société BLACHERE ILLUMINATIONS d'un montant de 4 076 € H.T.
 - Imputer le montant à la section d'investissement
 - Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants
-

2015/016
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX ET
TRAVAUX
Devis de
l'entreprise
LAMBERT-TURPIN
pour l'acquisition
d'un caveau
provisoire

Monsieur le Maire présente le devis de la société LAMBERT-TURPIN concernant l'acquisition d'un caveau provisoire s'élevant 891.67 € H.T. pour 1 place et 1 225 € H.T. pour 2 places.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Budgétiser la somme maximale de 1 500 € H.T. afin de prévoir l'acquisition d'un caveau provisoire
- Imputer le montant de la dépense à la section d'investissement
- Désigner la commission municipale « Cimetièrre » pour étudier cette question

2015/017
URBANISME
Courrier de
Monsieur Thierry
COQUEMONT,
inspecteur des
finances publiques
adjoint au Trésor
Public d'Antrain
concernant
l'acquisition du
bien sans maître
cadastré section C
n°840, 847 et 848

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Thierry COQUEMONT, inspecteur des finances publiques adjoint au Trésor Public d'Antrain concernant l'acquisition du bien sans maître cadastré section C n°840, 847 et 848.

Celui-ci indique que des impôts adossés à ces biens ont été payés entre 2005 et 2011 et que les éléments évoqués par Maître JEGOU par courrier en date du 05/02/2015 et étudiés lors de la réunion du conseil municipal du 06/02/2015 semblent donc confirmés les éléments en sa possession. Ainsi, il invite le conseil municipal à prendre une délibération annulant la n°2014/071 afin de ne pas empêcher la vente de ce bien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'annuler la délibération n°2014/071 décidant de l'attribution à la commune des biens ci-dessus désignés en application des articles 713 du code civil et L. 25 du code du domaine de l'Etat et autorisant Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'incorporation de ces biens.

2015/018
URBANISME
Convention de
prestation de
service relative à
l'instruction du
droit des sols

Monsieur le Maire présente la convention de prestation de service avec le SCOT du Pays de Fougères, afin que le syndicat mixte assure l'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte de la commune et sous son contrôle, contre rémunération à l'acte selon une tarification forfaitaire déterminée après prise en charge partielle du coût global du service par la communauté de communes d'appartenance.

La présente convention est conclue à compter du 01 juillet 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.

Le syndicat mixte vote chaque année une tarification à l'acte qui tient compte de la prise en charge partielle par les communautés de communes d'appartenance. Pour l'année 2015, la contribution communautaire est de 1.30 € par habitant et les tarifs applicables aux communes sont les suivants :

- Permis de construire : 65 €
- Certificats d'urbanisme opérationnels : 26 €
- Déclarations préalables : 45.50 €
- Permis d'aménager : 78 €
- Permis de démolir : 52 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le SCOT du Pays de Fougères.

2015/019
PERSONNEL
COMMUNAL
Courrier du CDG 35
concernant la
réalisation de la
mission « médecine
préventive »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CDG 35 stipulant que le suivi médical des agents est une des thématiques sur lesquelles il intervient. La possibilité de bénéficier de ces missions facultatives est assujettie à la signature préalable d'une convention générale. La convention en vigueur jusqu'à présent permettait à la collectivité de choisir la mission qu'elle souhaitait confier au Centre de Gestion. Cette convention a été revue : la

nouvelle convention cadre ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas votre collectivité à recourir aux missions facultatives, elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire. Une fois la convention cadre signée, il suffit d'adresser les demandes d'intervention au cas par cas. Seules les missions demandées et effectuées feront l'objet d'une facturation.

A compter du jour de la signature, les conventions générales d'utilisation des services facultatifs conclues antérieurement sont réputées résiliées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention des missions facultatives du CDG 35.

Monsieur le Maire fait part du devis de la société FABREGUE DUO d'un montant de 517.81 € T.T.C. pour l'acquisition d'un tapis de table.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de FABREGUE DUO d'un montant de 517.81 € T.T.C. pour l'acquisition d'un tapis de table bordeaux.

Monsieur le Maire rappelle le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections départementales qui se tiendront les 22 et 29 mars.

	08h00 – 10h00	10h00 – 12h00	12h00 – 14h00	14h00 – 16h00	16h00 – 18h00
Dimanche 22 mars	HALAIS AVRIL	LEMOULAND TIREL	C. BAUDRY GILLIERS	PEPIN DEROYANT	RM BAUDRY (16h – 17h) QUINTIN (17h – 18h)
Dimanche 29 mars	HALAIS AVRIL	PEPIN LEMOULAND	C. BAUDRY GILLIERS	MENARD DEROYANT	RM BAUDRY QUINTIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc PORCHER. Celui-ci fait part de la réunion de la commission « Sport » d'Antrain Communauté qui s'est tenue le 25 février dernier et, notamment, du projet de règlement d'attribution des aides aux clubs sportifs.

Monsieur le Maire fait part du remplacement de Nicolas LEBLOND par Philippe MENAGER, jusqu'au 20 mars.

La commission des Finances se réunira le vendredi 27 mars à 18 heures.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2015/014	EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : Contrat d'architecte pour étude préliminaire
2015/015	EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : Devis pour l'acquisition d'illuminations
2015/016	EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : Devis de l'entreprise LAMBERT-TURPIN pour l'acquisition d'un caveau provisoire
2015/017	URBANISME : Courrier de Monsieur Thierry COQUEMONT, inspecteur des finances publiques adjoint au Trésor Public d'Antrain concernant l'acquisition du bien sans maître cadastré section C n°840, 847 et 848
2015/018	URBANISME : Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols
2015/019	PERSONNEL COMMUNAL : Courrier du CDG 35 concernant la réalisation de la mission « médecine préventive »
2015/020	ADMINISTRATION GENERALE : Acquisition d'un tapis de table

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DEROYANT			